

FORMULAIRE N° 3

DÉCLARATION POUR PRÉLEVER DANS LES EAUX SOUTERRAINES OU SUPERFICIELLES

- Déclaration au titre de la rubrique 1.2.1.0, 1.2.1.0, de l'article R. 214-1 du code de l'environnement
- Arrêté modifié du 11 septembre 2003 portant application des articles R. 211-1 et suivants du code de l'environnement et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L 214-1 à L 214-3 du même code

Identification du demandeur

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° tél. : Courriel :

N° SIRET du demandeur :

ou à défaut la date de naissance (joindre une copie de la carte d'identité) :

N° pacage si exploitation agricole :

Le demandeur est soumis au régime des I.C.P.E. (installation classée pour la protection de l'environnement)

oui

non

précisez si autorisation - enregistrement - déclaration



Important : Tout prélèvement doit être équipé de **moyen de comptage** (compteur volumétrique) en référence à l'article L214-8 du code de l'environnement → n° de compteur :

➤ position du prélèvement sur une carte au 1/25 000^{ème}

➤ commune du prélèvement :

➤ références cadastrales du prélèvement :

➤ coordonnées géographiques (**Obligatoire en Lambert 93**) : X : Y :

➤ code masse d'eau :

Débit nominal de la pompe : (m³/h) Capacité totale maximum de la pompe : (m³/h)

Débit journalier maximum : (m³/j) Débit annuel maximum : (m³/an)

Durée de pompage : (h/j) Volume total annuel (m³)

Usage de l'eau

Irrigation	<input type="checkbox"/>	Période d'irrigation : de <input type="text"/> à <input type="text"/>
* grandes cultures	<input type="checkbox"/>	
* cultures maraîchères	<input type="checkbox"/>	
* espaces verts	<input type="checkbox"/>	Surface irriguée prévue (ha) : <input type="text"/>
* golf	<input type="checkbox"/>	
* autres :	<input type="checkbox"/>	
Abreuvement animaux	<input type="checkbox"/>	L'eau est stockée dans un bassin ou une réserve avant irrigation
si oui, nombre et type d'animaux	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
<input type="text"/>		si oui, volume de la réserve (m ³) : <input type="text"/>
Eau potable	<input type="checkbox"/>	

Dans le cas d'un prélèvement dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau

- nom :

- rive droite rive gauche

- débit moyen mensuel sec de récurrence 5 ans (m³/s) QMNA5 :

AUTRES PRELEVEMENTS DANS LE SECTEUR :

Eau potable :

Industrie :

Irrigation :

Abreuvement animaux :

Puits domestiques :

ANALYSE DES INCIDENCES DU POMPAGE SUR LA RESSOURCE (on se basera sur une analyse du milieu naturel et sur les observations au cours du pompage (comportement des puits voisins, des cours d'eaux proches etc...)).

Rappel : Tout équipement en vue d'un prélèvement doit être muni d'un compteur volumétrique. Les volumes doivent être relevés au minimum une fois par an (article 8 et 10 de l'arrêté du 11/09/2003 applicable aux prélèvements).

Tout prélèvement dans le milieu naturel doit être déclaré à l'Agence de l'Eau.

Fait à

, le

Signature :